

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0277_AL_RD9_VADANS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 22 février 2023 par laquelle l'indivision GIRARDOT, représentée par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 9, rue de Franche-Comté, au droit de la parcelle cadastrée ZL n°108 – lieu-dit Champs Roz - Commune de VADANS, hors agglomération, du PR 7+0527 au PR 7+0591,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 17 janvier 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A, B, C et D figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de VADANS pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 17/01/2023, en présence de M. Alain SENS, ARD de Champagnole

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- l'Indivision GIRARDOT

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 9 au droit de la propriété située :

- à Vadans « Champ Roz »
- RD n°9, Rue de Franche Comté

et cadastrée

- ZL n°108 (en cours de division pour détachement de 2 lots à bâtir).

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C-D, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 22/02/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220766)



VADANS
Section ZL
n° 108
"Champ Roz"

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Pangeur - 35200 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miror - 35200 SAINY CLAUDE
Pérennisation : 64, Grande Rue - 35600 VAIROIS
Tél. : 03.84.32.01.17

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Echelle : 1/250

Dossier 220766

17.01.2023

Propriété Indivision GIRARDOT
Route départementale n°9
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Proposition d'Alignement
La limite A-B-C-D fait l'objet
d'une demande d'arrêté d'Alignement

Indivision GIRARDOT : M. Rémy GIRARDOT (NI)
M. Thierry GIRARDOT (NI)

- Borne ancienne resembrant
- ⊙ Borne nouvelle OGE
- ⊕ Borne nouvelle OGE implantée le 13.02.2023
- ⊙ Borne ancienne OGE

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites
cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

— X — Clôture (barbelés)

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le 03-03-2023

ID : 039-223900010-20230303-ARR_2023_0277-AR

